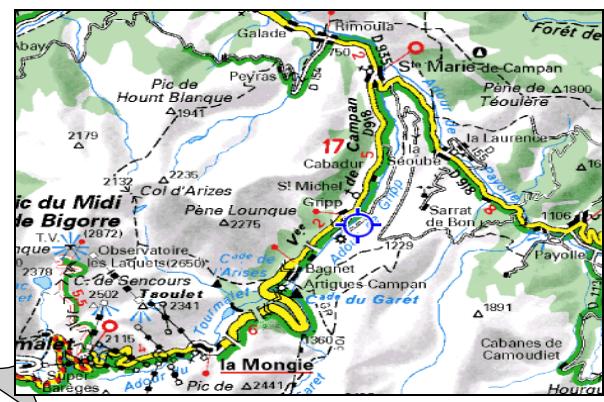


Vacances Pour Tous – 21 rue Saint Fargeau – CS 72021 - 75989 PARIS CEDEX 20

Agréé JEPVA par le ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative - Inscrit au Registre des Opérateurs de Voyages et Séjours  
Certification d'Immatriculation : IM 075 100 379 - Agrément national d'organisme de tourisme social et familial n°06.07.04  
Association reconnue d'utilité publique par décret du 31/05/1930



### CENTRE D'ARTIGUES

Vacances Pour Tous 47

65710 CAMPAN

Tél : 05 62 91 91 64

Courriel : [artigues@laligue47.org](mailto:artigues@laligue47.org)

Page Facebook : centre de séjours permanent Artigues

Site web : [www.artigues-vacances.fr](http://www.artigues-vacances.fr)

### RENDEZ-VOUS SUR PLACE

**Par la route** : Tarbes ou Lourdes puis direction Bagnères de Bigorre. Le centre se trouve à environ 15 kms de Bagnères en direction du Tourmalet.

**Par le train** : Gare de Tarbes puis navette SNCF jusqu'à Artigues.

**Par avion** : Aéroport de Tarbes-Ossun-Lourdes.

Vous êtes attendu le premier jour pour le dîner, entre 16 et 18 heures.

## TRANSPORT

En autocar Grand Tourisme, vous recevrez une convocation vous donnant l'heure de rendez-vous environ 15 jours avant le départ.

Départ : Paris, Beauvais, Tours, Niort, Bordeaux, Poitiers, Marseille, Montpellier, Carcassonne, Toulouse, Auch, Agen, Mont de Marsan, Saint Paul les Dax, Bergerac et Périgueux.

## 1<sup>er</sup> et dernier repas servis

1<sup>er</sup> repas servi : dîner

dernier repas servi : le dîner du dernier jour

## SITE

### ► *Situation géographique*

Artigues, petit village de la vallée de campan, se situe au pied du pic du midi de Bigorre sur la route du célèbre col du Tourmalet. A 20kms de la sous-préfecture Bagnères de Bigorre et 6kms de la station de ski La Mongie

### ► *Cadre de vie (types d'hébergements/effectifs)*

Hébergement en dur, chambres de 3 à 8lits, avec lavabo et douche, sanitaire à l'étage. Salles de jeux, espaces bibliothèque, babyfoot, Ping-Pong etc... Salles à manger panoramique  
Capacité d'accueil du centre 120 participants

Effectif du séjour : 26 jeunes

## ACTIVITES

### **LE THEME : AVENTURE, SPORTS ET LOISIRS**

**L'aventure** : Artigues, lieu magique au pied du Pic du Midi, les Trappeurs, après avoir allumé un feu sans allumette ou briquet, se réunissent autour du feu de bois pour écouter les contes et légendes des Pyrénées. Puis au matin, après une nuit sous les étoiles, ils repartiront pour une nouvelle journée d'aventure en canoë ou à cheval à la découverte de cette montagne sauvage et mystérieuse.

**Canoë** : Sur le Lac animé de Payolle, les enfants pourront découvrir les joies du maniement d'un canoë et ainsi devenir de véritables petits trappeurs. Apprentissage sur une séance d'1h 30.  
*Encadrement moniteurs Brevetés d'Etat.* La séance de Canoë sera remplacée par une autre activité pour les enfants n'ayant pas le test préalable à la pratique des activités aquatiques.

**Cani-rando** : une randonnée avec un véritable chien de traîneaux pour découvrir le plaisir d'être tracté par un animal dans un lieu naturel

**L'équitation** : 1 séance d'une heure dans la vallée de payolle autour du lac

**Tir à l'arc** : une séance de 2h de tir à l'arc avec moniteur breveté d'état. Sur le site de Payolle pour devenir des vrais trappeurs

**Les bivouacs** : 2 nuits (en fonction des conditions météo) en bivouac comme les trappeurs d'autrefois pour découvrir les secrets cachés de la montagne de plus la nuit si le temps le permet observation des étoiles avec une lunette astronomique **Prévoir un duvet.**

**La pêche** : une séance de pêche avec un professionnel de la fédération de pêche pour découvrir le plaisir d'attraper la truite des Pyrénées

**Base de Loisirs** : une journée sur la base de loisirs de Lau Folie, dans la vallée d'Argelès-Gazost, **maillot de bain obligatoire**.

**Autres activités possibles** : fabrication de costumes trappeurs, grands jeux, veillées, feux de camp, contes et légendes des Pyrénées, herbiers, moulages d'empreintes, utilisation de boussole, fabrication de cabanes, balades en montagne, visites de villages typiques de montagne, etc. Et bien entendu, toutes les activités que les enfants proposeront seront, dans la mesure du possible, mises en place.

► **Document conseillé lié aux activités ou au séjour**

**Test préalable à la pratique des activités aquatiques pour le canoé (si l'enfant ne sait pas nager ou absence du test, le canoë sera remplacé par une autre activité)**

## ORGANISATION DU SEJOUR

Le centre de vacances d'Artigues bénéficie de l'avis favorable de fonctionnement délivré par la commission de sécurité et d'accessibilité de la ville de Bagnères de Bigorre et de l'agrément des services sanitaires requis.

La volonté de l'équipe est de faire apprécier la vie passée avec d'autres, dans le respect mutuel tout en favorisant une démarche d'autonomie. Chacun doit également être soucieux du matériel mis à disposition et respecter les règles de vie, sans lesquelles, toute vie de groupe est impossible.

Les vacances étant un moment particulier et privilégié de la vie de l'enfant et du jeune, l'équipe du centre d'Artigues, mettra tout en œuvre pour répondre aux droits, besoins et aspirations de chaque participant et pour respecter le rythme de chacun : petit déjeuner individualisé, endroits calmes aménagés, temps libres..... Au cours du séjour, l'équipe d'animation aura à cœur de faire vivre des valeurs de solidarité et de vivre ensemble pour faire passer les meilleures vacances possibles.

► **L'équipe d'encadrement** : une équipe d'animation (1 pour 8 jeunes) attend les participants pour leur faire passer les meilleures vacances possibles. Elle a les compétences et qualifications requises (brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur ou de directeur, brevet de surveillant de baignade, attestation de formation aux premiers secours) pour réussir les activités choisies en toute sécurité pour le plus grand plaisir de tous.

Les intervenants extérieurs que nous sollicitons pour l'encadrement de certaines activités sont des professionnels, avec qui nous conventionnons. Ils sont titulaires d'un brevet d'Etat et sont agréés par la DDCSPP.

► **L'alimentation** : la création, la composition des menus et la confection des repas sont confiées à des professionnels. Nous mettons en place une alimentation de qualité, équilibrée et variée, en quantité suffisante. Nous veillons également à ce quelle soit adaptée aux activités prévues lors du séjour. Notre projet éducatif reposant sur le principe de laïcité, nous effectuons le remplacement ou la compensation de certains aliments par d'autres au cours des repas. Par contre, nous sommes dans l'impossibilité de prendre en compte certaines demandes ou exigences alimentaires qui peuvent entraîner une perturbation de l'organisation des activités et avoir des répercussions sur le processus biologique de l'enfant. C'est le cas du strict respect du jeûne, dans le cadre du Ramadan. En cas d'allergies alimentaires, il est indispensable de nous transmettre dès l'inscription, tous les documents médicaux et PAI (projet d'accueil individualisé) afin de faciliter l'accueil, sans risque pour la santé de l'enfant ou du jeune et nous permettre d'évaluer notre capacité à prendre en compte la ou les interdictions alimentaires.

► **Linge** : nous effectuons le lavage du linge personnel des enfants et des jeunes, au minima une fois par semaine, pour tous les séjours ayant une durée minimale de 8 jours. De manière générale et en fonction

des conditions météorologiques, nous nous efforçons de limiter le volume de linge sale au retour de l'enfant. Dans tous les cas, ce linge sera isolé dans une poche dans la valise.

► Pour avoir des nouvelles de votre enfant

**Si vous désirez obtenir votre enfant directement vous pouvez téléphoner sur le portable dédié à cet effet au 07 69 09 84 91 de 17h à 19h**

**Vous pouvez suivre le déroulement du séjour sur notre page Facebook : centre permanent de séjours Artigues et sur le site web : [www.artigues-vacances.fr](http://www.artigues-vacances.fr)**

**Nous demandons à vos enfants de vous écrire une fois par semaine, en retour ils espèrent recevoir par courrier des nouvelles**

**ATTENTION !** Si votre comportement était de nature à nuire à votre sécurité ou à celle de vos camarades, ou encore à compromettre la qualité des vacances que nous nous efforçons de proposer à chacun d'entre-vous, une décision de renvoi pourrait être prise à votre encontre, frais de retour à votre charge...

## PREPARER VOTRE SEJOUR

► Trousseau de séjour / trousseau spécifique : Nous conseillons vivement des vêtements et linge simples et robustes, en quantité suffisante pour que votre enfant puisse se changer après certaines activités. Il est de plus recommandé de marquer le linge et les vêtements, ainsi que les objets personnels. Une fiche trousseau type vous sera remise lors de l'inscription. Donnée à titre indicatif, elle vous permettra de faire un inventaire avec votre enfant des affaires qu'il emporte. Pour les séjours des enfants âgés de 6 à 11 ans, un inventaire d'arrivée et de retour sera systématiquement effectué par un animateur avec l'enfant.

► Argent de poche : Nous vous conseillons de ne pas en donner trop dans la mesure où est compris dans le prix du séjour. Sur place, deux solutions : l'enfant ou le jeune conserve son propre argent à « ses risques et périls », il le remet à la direction qui lui en déléguera la gestion par un système de « banque ». Dans ce cas, merci de bien vouloir le glisser dans une enveloppe au nom du participant, à remettre aux animateurs le jour du départ en séjour.

► Santé : un dossier sanitaire de liaison vous sera remis lors de l'inscription. Veillez à le remplir soigneusement, il comporte des informations essentielles concernant le bon déroulement du séjour. Veillez également à nous fournir tous les documents utiles (attestations à jour de carte vitale ou CMU, carte vitale pour les jeunes de plus de 16 ans). Sur place, une assistante sanitaire, assurera le suivi médical de votre enfant. Veillez, en cas de traitement, à nous remettre impérativement une ordonnance afin de nous permettre d'administrer ce dernier. Si votre enfant est malade durant le séjour, vous serez informés et il sera naturellement conduit chez un médecin. Les honoraires de ce dernier, de même que les éventuels frais de pharmacie vous seront réclamés. Attention, pour les enfants et les jeunes bénéficiaires de la CMU, certains praticiens la refusent et nous contraignent à faire l'avance des frais et donc vous en réclamer le remboursement par la suite.

► Utilisation du téléphone mobile : bien que parfaitement autorisée, nous conseillons vivement aux enfants et aux jeunes de ne pas emporter leur téléphone mobile. En effet, il est déconseillé, voire interdit au cours de certaines activités et un usage abusif peut nuire à l'ambiance générale d'un séjour. Enfin, pour les plus jeunes, nous avons pu constater qu'il était parfois utilisé maladroitement pour appeler leurs parents et les inquiéter inutilement. Ainsi dans le cadre de notre démarche éducative de lutte contre les addictions aux écrans, de préservation de la virginité numérique des mineurs et aussi pour favoriser le

vivre ensemble, l'usage du téléphone sur les centres de vacances de la Ligue de l'Enseignement de Lot et Garonne est limité en fonction de la tranche d'âge des enfants et adolescents.

► Objets de valeur : La nature du séjour nous conduit à déconseiller la présence de tout objet de valeur (lecteur mp3, bijoux, téléphone mobile, tablettes, consoles, CD, vêtements de marque, etc...). Toute disparition d'objets personnels devra être signalée au directeur dès constat et, en tout état de cause, avant la fin du séjour. Attention les vols, dégradations ou pertes ne sont pas couverts par notre Association. Les lunettes de vue demeurent sous la responsabilité de leur propriétaire. Pour prendre des photos, nous recommandons l'utilisation d'appareils jetables.

► Cigarette et e-cigarette : Nous rappelons qu'il est formellement interdit pour les jeunes de moins de 16 ans de fumer pendant le séjour (décret 2006-1386), dans et hors de l'enceinte du centre de vacances. Pour les jeunes de 16 ans et plus, une tolérance pourra être accordée en dehors du centre de vacances et selon les modalités définies par l'équipe du séjour.

## ASSURANCE

Nous souscrivons pour votre enfant, une assurance durant le séjour (y compris durant le transport si nous l'organisons), auprès de notre compagnie d'assurance APAC/MAIF. Il sera ainsi couvert en Responsabilité civile (dommages corporels causés aux tiers), en Défense et Recours, en Individuel accident corporel, en assistance rapatriement sanitaire (sous réserve que soit fait appel à notre service d'assistance et avec son accord).

## INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Un **guide pratique** vous a été remis au moment de votre inscription. **Nous vous invitons à vous y reporter pour prendre connaissance des informations ne pouvant figurer sur cette fiche.**

Attention, **désormais le dossier du jeune** (fiche de renseignement individuelle et médicale, copie du carnet de vaccination, PAI, autorisation du droit à l'image, décharge de responsabilité, documents requis pour la pratique des activités, documents requis en cas de sortie du territoire, attestation à jour de carte vitale ou CMU, de mutuelle...) **est à saisir en ligne**

**Eléments à remettre le jour du départ** : carte vitale pour les plus de 16 ans, carte identité du jeune et carte européenne en cas de sortie du territoire, ordonnance et médicaments en cas de traitement, argent de poche.

Nous attirons votre attention sur le **caractère impératif des documents à fournir** et le fait de **saisir un dossier complet** avec les documents requis. Nos **autorités administratives de tutelle** (SDJES) nous rappellent régulièrement et fermement qu'il est de notre devoir de **ne pas accepter un enfant ou un jeune dont le dossier ne serait pas complet**.

Bon séjour avec Vacances Pour Tous !

## PLAN D'ACCES DETAILLE

### ACCES AU CENTRE :

**Par la route :** Tarbes ou Lourdes puis direction Bagnères de Bigorre, Campan, st Marie de Campan direction la station de ski « la Mongie –le Tourmalet ». Le centre se trouve à environ 8 kms de st Marie de Campan

**Par le train :** Gare de Tarbes puis navette SNCF jusqu'à Bagnères de Bigorre.

**Par avion :** Aéroport de Tarbes-Ossun-Lourdes.

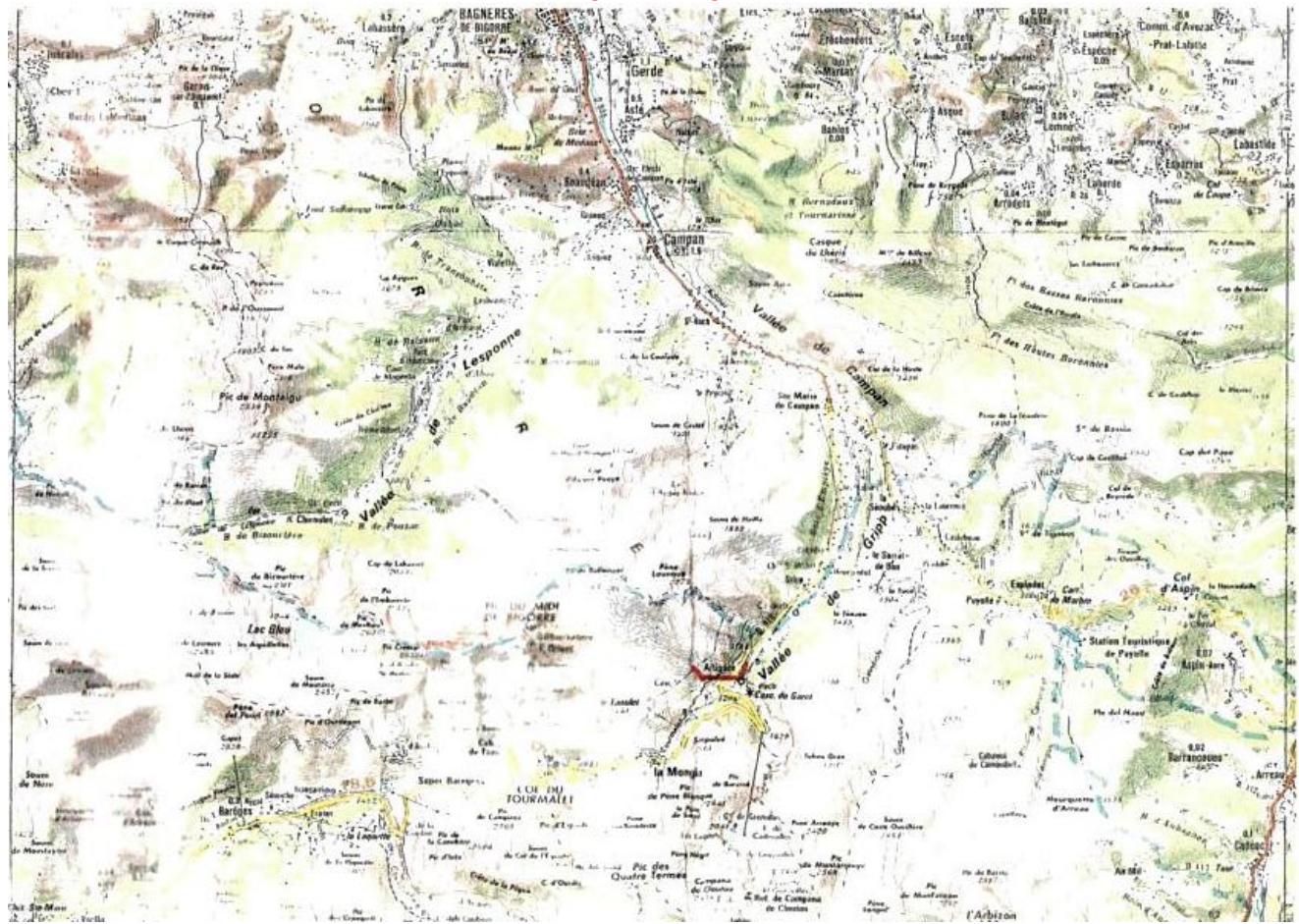
### ACCES AU CENTRE :

**Par la route :** Tarbes ou Lourdes puis direction Bagnères de Bigorre, Campan, st Marie de Campan direction la station de ski « la Mongie –le Tourmalet ». Le centre se trouve à environ 8 kms de st Marie de Campan

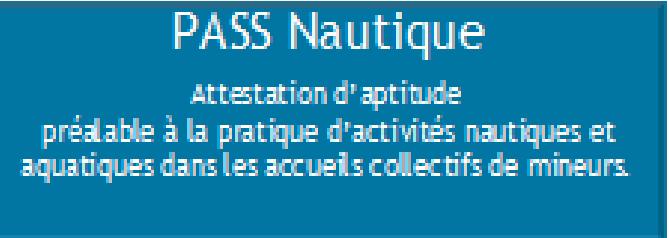
**Par le train :** Gare de Tarbes puis navette SNCF jusqu'à Bagnères de Bigorre.

**Par avion :** Aéroport de Tarbes-Ossun-Lourdes.

Direction Bagnères de Bigorre







## LE TEST EST À EFFECTUER EN PISCINE

Seules les personnes possédant les qualifications suivantes sont habilitées à remplir cette attestation : **une personne titulaire du titre de maître nageur sauveteur ou du brevet national de sécurité aquatique (BNSSA), soit une personne titulaire du brevet d'État d'éducateur sportif (BEES) dans l'activité nautique ou aquatique considérée, soit les autorités de l'éducation nationale dans le cadre scolaire.**

Je soussigné(e) .....

Titulaire du diplôme .....

N° .....

Certifie que, (NOM ET PRÉNOM DU MINEUR) : .....

Né(e) le : .....

**A satisfait aux tests préalables à la pratique des activités aquatiques et nautiques en Accueils Collectifs de Mineurs, tels qu'ils sont définis dans l'article de l'arrêté du 28 février 2022 relatif à la modification de la dénomination du test réglementaire dit test « d'aisance aquatique » NOR : SPOV2203320A:**

- Effectuer un saut dans l'eau
- Réaliser une flottaison sur le dos pendant 5 secondes
- Réaliser une sustentation verticale pendant 5 secondes
- Nager sur le ventre pendant 20 mètres
- Franchir une ligne d'eau ou passer sous une embarcation ou un objet flottant

Épreuves effectuées

avec brassières

sans brassière de sécurité

## EN RÉFÉRENCE AU CODE DU SPORT :

Pour la pratique des activités de canoë kayak, nage en eau vive (cf. articles A322-42 à A322-63 du code du sport), de la voile (cf. articles A322-64 à 322- 70 du code précité), organisées dans le cadre d'un établissement d'activités physique ou sportives, ou encadrées par un prestataire de service

- S'immerger et nager au moins 25 mètres
  - pour la pratique du canoë kayak et de la nage en eau vive
  - pour la pratique de la voile par les moins de 16 ans
    - Plonger et nager au moins 50 mètres
    - pour la pratique de la voile à partir de 16 ans

**Personne ayant fait passer le test (éducateur sportif de la discipline concernée, maître nageur sauveteur...):**

Nom et prénom : ..... Qualification : .....

Établissement d'appartenance : .....

N° de la carte professionnel d'éducateur sportif : .....

Fait le : ..... à .....

Signature : Cachet :



**FICHE DU TROUSSEAU ETE**

Centre de vacances

**Participant :** NOM..... **Prénom.....**
**Séjour :** date et lieu .....

**CETTE FICHE, MISE DANS LA VALISE, PERMET DE DRESSER L'INVENTAIRE A L'ARRIVEE ET AU DEPART DU JEUNE.**  
**Merci de comptabiliser également les vêtements portés par l'enfant ou le jeune le jour de départ.**

L'ennumération ci-dessous n'est qu'une indication que nous donnons aux familles. Le trousseau doit évidemment être constitué en fonction de l'âge de l'enfant, du lieu d'implantation du centre de vacances et des activités qui y seront pratiquées.

LISTE	NOMBRE			
	FOURNI PAR LES PARENTS (*)	RELEVE A L'ARRIVEE	RELEVE AU DEPART	OBSERVATION
<b>1 ● VETEMENTS</b>				
3 jeans ou pantalons				
5 chemisettes ou chemisiers ou polos				
2 gilets ou sweats				
1 paire de sandales ou nu pieds (en bon état mais pas neuves)				
1 paire de bottes caoutchouc				
1 paire de chausson ou pantoufle				
2 chapeaux de soleil ou casquette				
5 shorts ou bermudas ou caleçons				
8 slips ou culottes				
8 tee-shirts				
2 maillots de bain				
2 joggings ou survêtements				
2 pyjamas ou chemises de nuit				
8 paires de chaussettes ou socquettes				
1 imperméable ou K-way (absolument indispensable)				
1 bonnet de bain (exigé en piscine)				
2 pull-over chaud				
2 jupes ou robes				
1 blouson ou anorak léger				
1 paire de vieux basket				

LISTE	NOMBRE		
	FOURNI PAR LES PARENTS (*)	RELEVE A L'ARRIVEE	RELEVE AU DEPART
<b>2 ● POUR LA TOILETTE, L'HYGIENE, LA PROPRETE</b>			
3 serviettes de toilette			
3 gants de toilette			
2 serviettes de bain			
1 serviette de plage			
Savon, dentifrice, gel douche, shampoing			
Brosse à dents, peigne			
Crème solaire protectrice écran total ( Coeff.7)			
Mouchoirs (pochette) 6.			
SI L'ENFANT EST INCONTINENT, augmenter son trousseau en conséquence et signaler ce fait au directeur par lettre jointe au dossier.			
SI LA JEUNE FILLE EST REGLEE, prévoir des serviettes périodiques.			
<b>3 ● COURRIER</b>			
Papier à lettres			
Enveloppes timbrées portant l'adresse des parents, grands-parents...			

### **ACTIVITES PARTICULIERES :**

- **Activité équestre** : le jeune peut emporter son propre matériel : sinon il est conseillé de se munir d'une paire de bottes plastiques ou autre et d'un jean usagé (les bombes étant fournies).
- **Activité camping (bivouac)**, apporter 1 sac à dos (15 litres), 1 duvet, une gourde.
- **Activité montagne** : prévoir vêtements chauds, en supplément.(pull, chaussettes, blouson chaud)

### **REMARQUES :**

- **Les draps et les couvertures** sont fournis dans le centre.
- **Le blanchissage du linge** est prévu 1 fois par période de 7 jours.
- **Le trousseau doit être marqué** au nom de l'enfant (marques portant le nom tissé en entier et cousues).
- **La fiche trousseau** est une fiche d'inventaire indicative et conseillée et non une liste de vêtements obligatoires.

**Inventaire arrivée fait le : par**

Inventaire départ fait le : par

(\*) Colonne à compléter par les parents

ATTESTATION D'APTITUDE PREALABLE A LA PRATIQUE D'ACTIVITES NAUTIQUES ET  
AQUATIQUES DANS LES ACCUEILS COLLECTIFS DE MINEURS  
(Accueils relevant des articles L.227-4 et R.227-1 du code de l'action sociale et des familles)

Le test doit être effectué en piscine par un Maître Nageur

Nom et Prénom du mineur :

Date du test :

**Aptitudes vérifiées et acquises :**

1. En référence à l'article R.227-13 du code de l'action sociale et des familles et à l'arrêté du 25 avril 2012.

(Mettre une croix dans les cases correspondantes)

- Effectuer un saut dans l'eau
- Réaliser une flottaison sur le dos pendant 5 secondes
- Réaliser une sustentation verticale pendant 5 secondes
- Nager sur le ventre pendant 20 mètres
- Franchir une ligne d'eau   
Ou passer sous une embarcation ou un objet flottant

2. En référence au code du sport

Pour la pratique des activités de canoë Kayak, nage en eau vive, voile organisées dans le cadre d'un établissement d'activités physiques ou sportives, ou encadrées par un prestataire de service

- Nager 25 mètres 
  - Pour la pratique de canoë, du Kayak et de la nage en eau vive
  - Pour la pratique de la voile par les moins de 16 ans
- Nager 50 mètres   
Pour la pratique de la voile à partir de 16 ans

**Personne ayant fait passer le test :**

Nom et Prénom :

Qualification :

Etablissement d'appartenance :

N° de carte professionnelle d'éducateur sportif :

Signature :